

Montréal, 7 février 2019

Madame Dominique Ollivier, présidente
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Déclaration d'une possibilité d'apparence de conflit d'intérêt
Consultation publique en amont du Quartier des faubourgs

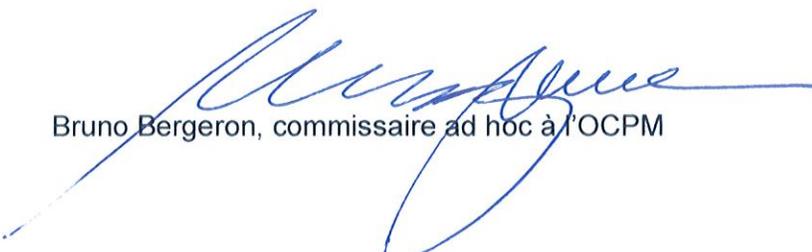
Madame,

J'ai pris connaissance ce jour, d'une publication sur le WEB, qui mentionne que les architectes d'ACDF Architecture et l'entreprise Sid Lee ont préparé, pour le Groupe Sélection, une proposition de développement immobilier sur les terrains de la compagnie Molson-Coors, sis sur la rue Notre-Dame Est à Montréal. Ces terrains sont localisés dans le territoire qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique dans le quartier des Faubourgs. À titre de commissaire ad hoc de l'OCPM, vous m'avez confié la présidence de cette commission.

Je me dois de vous informer que l'entreprise Bruno Bergeron Services professionnels inc., dont je suis le seul actionnaire, a son adresse d'affaires, inscrite au Registre des entreprises du Québec, à la même adresse civique que les bureaux de ACDF Architecture et ce pour uniquement des raisons d'enregistrement à caractère légal.

Je déclare solennellement que je n'ai aucun lien d'affaire, ni aucun lien financier avec ACDF Architecture, que je n'ai d'aucune manière été informé ou participé à l'élaboration du projet de Groupe Sélection par ce bureau d'architectes.

Je reste à votre entière disposition pour tout autre renseignement, recevez, Madame la présidente, mes plus cordiales salutations, et j'ai signé :


Bruno Bergeron, commissaire ad hoc à l'OCPM

Montréal, le 8 février 2019

Par courriel

Monsieur Bruno Bergeron
Commissaire *ad hoc* – OCPM

Monsieur Bergeron,

Je vous remercie d'avoir porté ce fait à notre attention et salue la diligence de votre réaction. Votre honnêteté est exemplaire et vous honore. De plus, elle s'inscrit dans les valeurs et les obligations du code de déontologie de notre institution.

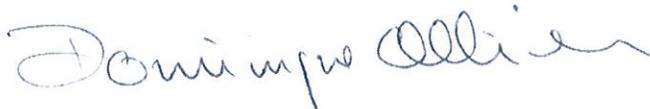
Nous avons bien considéré la question. Compte tenu du fait que nous vous avons confié ce mandat d'amont longtemps avant de savoir qu'il y aurait une transaction sur lesdits terrains, que les travaux de la commission sont déjà très avancés et que vous déclarez solennellement n'avoir aucun lien d'affaire ou financier avec la firme, il ne nous semble pas nécessaire de modifier en quoi que ce soit la composition de cette commission.

Toutefois, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts, nous vous demandons néanmoins de vous abstenir de participer aux délibérations de la commission qui pourrait mener à une recommandation qui porterait sur le projet précis développé par ACDF Architecture.

Je veux également vous aviser que nous rendrons publique sur le site de l'OCPM notre correspondance à ce sujet.

Je vous félicite encore une fois pour votre attachement aux valeurs de transparence totale qui prévalent dans notre organisation et vous souhaite une bonne continuation dans votre mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bergeron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Ollivier
Présidente

DO/II